



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E98275

VALABLE JUSQU'AU 24/02/2027

ÉDITÉ LE

01/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/04/2008

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 05/12/2024
7 500

Raison sociale : EURL ARTS DOISE

13 FONTENELLE
77120 AMILLIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AMILLIS

Siret : 503 911 737 00024

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 2115779

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000/001 630048/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000/001 630048/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Téléphone : 0164035555

Portable : 06 48 60 78 17

Fax :

Site Internet : <http://www.artsdoise.fr>

E-mail : l.soul@artsdoise.fr

Responsabilité légale :

SOUL LUDOVIC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	09/09/2025
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	20/02/2024
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	24/03/2026
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/02/2024
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	20/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	26/07/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	26/07/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	09/09/2025
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	24/03/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.